

qui s'est déclaré avoir perfectionné
ainsi qu'il résulte du procès-verbal de dépôt des pièces effectué sous cachet, au Secrétariat
de la Préfecture du département de la Seine inférieure le 23 Janvier 1839

Vu le Mémoire descriptif
joint à l'appui de ladite Requête;

Vu aussi les lois des 7 janvier et 25 mai 1791;

Le Ministre Secrétaire d'Etat au département de l'Agriculture et du
Commerce, s'étant assuré que toutes les formalités prescrites par ces deux lois ont
été remplies par M. Delabarre

a fait dresser ce Certificat de sa demande d'un Brevet de perfectionnement
d'invention en faveur de son invention et de perfectionnement de Cing an 4,
qui a demandé le 7 Janvier 1839 et qu'il a été admis le 3 Décembre
suivant, pour un anneau à bœuf et à pourceau à l'usage

demande dont il lui est provisoirement donné acte, en attendant que, suivant les
dispositions de l'arrêté du Gouvernement du 5 novembre an 9 (27 septembre 1809),
ledit Brevet soit rendu définitif par une Ordonnance de Sa Majesté, et
proclamé par l'insertion de sa spécification au Bulletin des lois, ce qui aura lieu
au commencement du trimestre prochain.

Le Ministre ordonne en outre,

1. Que le Mémoire descriptif ci-dessus rappelle
restera annexé au présent Certificat;

2. Qu'une expédition en bonne forme de ce même Certificat, laquelle devra
être suivie de la copie littérale du dit Mémoire descriptif
sera transmise cachetée au Préfet du département de la Seine inférieure
pour être délivrée à M. Delabarre

Fait le 18 mai 1839
pour le Ministre Secrétaire d'Etat de l'Agriculture
et du Commerce et par délégation
Le Secrétaire d'Etat
P. J. B. L.

Description

- 72^o 1 Moulin en zinc en cuivre repoussé
- 72 2 Boite par dessous
- 3 Manivelles recouvertes
- 4 Roulers recouverts
- 5 Iron placé en dedans au 72^o 6



Mémoire descriptif déposé par M. Debarbancini
à l'appui de la demande d'un Brevet de perfectionnement
et d'addition formée au Secrétariat de la préfecture
de la Seine inférieure le 29 février 1839
Paris le 18 mai 1840.

pour le Ministre Secrétaire d'Etat de l'Agriculture
et du Commerce et par délégation
Le sous-Secrétaire d'Etat.
Gillman

Monsieur le Ministre
du Commerce,

César Auguste Delabre
grainetier rue cauchoux N^o 29
et 31 à Paris.

Je l'honneur de vous exposer
qu'il est seul et unique inventeur
du nouveau système de gravures à
cise et à presse, tel le démontre
la description qu'il a eu l'avantage
de vous soumettre le douze Janvier 1834.
par sa demande d'un brevet
d'invention et de perfectionnement
pour cinq années, vous prie d'y
ajouter l'addition qu'il vous envoie
ci bas.

1^o Un moule en cuivre repoussé
avec baite par dessous au linéaire
sur le côté, en zinc aussi repoussé
les gravures et bas-reliefs nouveaux
de la même matière.